NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/5238
28 janvier 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'au 26 janvier 1963, aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et le point où en était leur examen lors de la publication de l'exposé succinct portant sur la semaine qui a pris fin le 19 janvier 1963 (S/5237).

63-01952